



**PROCES VERBAL**

L’an deux-mille-vingt-trois, le mercredi douze juillet, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans une salle de la Mairie, sous la présidence de M. DOSIÈRE Jean-Paul, Maire.

Étaient présents : M Jean-Paul DOSIÈRE, Mme Mélanie LESIEUR, M Bernard RENEUX, Mme Édith KERNER, M Jean TURQUIN, M Éric PARMENTIER, Mme Virginie RENAULT (à 19h35), Mme Cathy GUILLEMAIN, Mme Sandrine SIMON, M Éric QUIMPER, M Renaud TESSARI (à 19h20), M Julien BEURET

Étaient absents excusés : *Monsieur Jacky DEDUIT qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard RENEUX, Madame Sophie JEUNIEAUX qui a donné pouvoir à Madame Sandrine SIMON*

Secrétaire de séance : Mme Cathy GUILLEMAIN a été élue Secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibération n°2023-07-01 : BIENS COMMUNAUX : Vente du site dit des haras nationaux, route de Thin**

**Délibération n°2023-07-02 : SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-03 : SUBVENTION MUNICIPALE A L’ASSOCIATION DU FEU DES BUIRES : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-04 : SUBVENTION MUNICIPALE A L’ABBAYSIENNE : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-05 : SUBVENTION MUNICIPALE AU LIART SIGNY-L’ABBAYE FOOTBALL CLUB : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-06 : SUBVENTION MUNICIPALE A L’EAC THIN-LE-MOUTIER : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-07 : SUBVENTION MUNICIPALE ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’ASSOCIATION ANIM SIGNY : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-08 : SUBVENTION MUNICIPALE A L’OFFICE D’ANIMATION DES CRETES PREARDENNAISES : Exercice 2023**

**Délibération n°2023-07-09 : REFECTION DE L’HOTEL DE VILLE : Demandes de subventions**

**Délibération n°2023-07-10 : REFECTION DU PAVAGE DE L’HOTEL DE VILLE : Demandes de subventions**

**Délibération n°2023-07-11 : BUDGET ANNEXE MEDIATHEQUE CENTRE SOCIAL : Admission en non-valeur d’une dette de Monsieur Jimmy BIGOIN**

**Délibération n°2023-07-12 : BIENS COMMUNAUX : Location d’un local à l’Association Ardenn’Rock**

**Délibération n°2023-07-13 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES : Vente de la parcelle BE 326 – délibération modificatrice**

**Délibération n°2023-07-14 : BIENS COMMUNAUX : Rénovation de la maison, propriété communale, sise 4 rue de l’Abbaye.**

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03, il propose de passer à l’ordre du jour. Monsieur le Maire sollicite un membre du conseil municipal pour être élu secrétaire de séance. Mme Cathy Guillemain est élue Secrétaire de séance

Le Procès-verbal du précédent conseil municipal (05 juin 2023) est approuvé à l’unanimité (12 voix – M TESSARI et Mme RENAULT ne sont pas encore arrivés). M le Maire propose de commencer par les subventions aux associations en attendant les deux conseillers municipaux retenus par ailleurs.

**Délibération n°2023-07-02 : SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS : Exercice 2023**

Comme chaque année, il est proposé de voter le montant des subventions à adresser aux associations. Cette année, la commune a reçu 31 dossiers de demandes. Certains de ces dossiers ne sont pas complets, il conviendra donc que les associations les complètent avant de prétendre au versement de la subvention. Après présentation de l’avis de la commission des finances réunie le lundi 10 juillet 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE les subventions municipales suivantes pour l’exercice 2023 :





CHAMPENOIS pour un montant total de 300 000 € (54 000 € revenant à la commune). Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental délibérera sur cette vente le lendemain, jeudi 13 juillet 2023. Madame Sandrine SIMON demande si les candidats ont eu connaissance du prix fixé par le service Domaine de l'État. Monsieur le Maire répond qu'aucun candidat n'a eu le prix et que c'est la raison pour laquelle les montants sont différents. L'objectif d'une telle consultation est de vendre au mieux offrant (prix/ qualité du projet).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE la résiliation amiable, de manière anticipée et sans indemnité du bail emphytéotique passé avec le Département des Ardennes, le 27 septembre 1991 et portant sur les parcelles mises en vente, cadastrées section AX, numéros 34, 35, 36, 39, 40, 45, 46, 47, 84, 85, 88 et 90 d'une surface totale de 15ha 71a 30ca ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de retenir l'offre d'achat remise par Madame Elodie GIERYGA et Monsieur Gaétan CHAMPENOIS en raison du montant du prix proposé de 300 000 €, et compte tenu de leur projet de création d'une écurie de propriétaire, d'hébergement de chevaux en boxes et au pré, d'élevage et d'insémination, de création de concours équestres, de création d'un pôle handisport, la création de gîtes équestres ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE la vente à Madame Elodie GIERYGA et Monsieur Gaétan CHAMPENOIS ou à toute personne morale qu'ils pourraient créer des parcelles AX35 et AX40 sur lesquelles sont implantés les bâtiments du Département des Ardennes, et des parcelles cadastrées AX 34, 36, 39, 45, 46, 47, 84, 85, 88 et 90, avec respect des servitudes existantes, au prix de 300 000 €, conforme à l'avis du Service du Domaine (avec une répartition de 82% pour le Département des Ardennes (246 000 €) et 18% à la Commune de Signy l'Abbaye (54 000 €)) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer avec les acquéreurs un compromis de vente sous conditions suspensives de validation du dossier bancaire de Mme Elodie GIERYGA et M Gaétan CHAMPENOIS, la validation du dossier par la Direction départementale des Territoires, pour une durée de 4 mois., l'acte de vente en cas de réalisation des conditions suspensives, ainsi que tout autre document relatif à cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL DIT QUE les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs ».

**VOTE**

**OUI 13**

**NON :0**

**ABSTENTION : 0**

Madame Virginie RENAULT s'installe à la table du conseil municipal

#### **Délibération n°2023-07-09 : REFECTION DE L'HOTEL DE VILLE : Demandes de subventions**

Dans le cadre de la réfection de l'hôtel de ville, il est prévu de refaire l'enduit sous les escaliers, les façades en pierre et l'escalier sous le bâtiment. Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette réfection et de demander des subventions auprès de la Région et de tout organisme pouvant accompagner la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le projet de réfection de l'enduit sous l'escalier principal, la réfection des façades en pierre et l'escalier au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance du coût de ces travaux pour un montant total de 17 224.70 € HT se décomposant comme suit :

- Réfection de l'enduit sous l'escalier : 5 628.50 € (TVA non applicable)
- Réfection des façades en pierre sous la Mairie : 3 523 € (TVA non applicable)
- Réfection de l'escalier sous la Mairie : 8 073.20 € (TVA non applicable)

LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand Est et tout organisme susceptible d'attribuer une aide financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL DIT que l'opération ne sera engagée qu'en cas de financements suffisants.

LE CONSEIL MUNICIPAL CHARGE M le Maire de la mise en œuvre de cette opération.

**VOTE**

**OUI 14**

**NON :00**

**ABSTENTION : 0**

#### **Délibération n°2023-07-10 : REFECTION DU PAVAGE DE L'HOTEL DE VILLE : Demandes de subventions**

Dans le cadre de la réfection du pavage de la halle de l'hôtel de ville, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser cette réfection pour l'année 2024 et de demander des subventions auprès de la Région et de tout organisme pouvant accompagner la Mairie. Messieurs Julien BEURET et Renaud TESSARI demandent que d'autres devis soient demandés. Monsieur Renaud TESSARI interroge Monsieur le Maire sur la possibilité de faire un seul et même projet de réfection globale de l'Hôtel de Ville. Monsieur le Maire explique qu'il est préférable de réaliser la réfection en tranche afin de permettre l'obtention de subventions régionales, la réfection des bâtiments publics n'étant pas subventionnable autrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le projet de réfection du pavage de la halle de l'Hôtel de Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance du coût de ces travaux pour un montant total de 62 762.50 € (TVA non applicable)

LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand Est et tout organisme susceptible d'attribuer une aide financière.



LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE le devis de l'EURL DEMISEUR COUVERTURE pour un montant de 8 516.50 € HT soit 10 219.80 € TTC

**VOTE**

**OUI 14**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que le jeudi 13 juillet se tiendra la traditionnelle retraite aux flambeaux et le vendredi 14 juillet la cérémonie au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur sous la halle. Il demande quels sont les conseillers municipaux disponibles pour distribuer les lampions et assurer le vin d'honneur. Mesdames LESIEUR et KERNER et Messieurs QUIMPER, PARMENTIER, RENAUX, TURQUIN confirment leur présence.

Monsieur le Maire souhaite aborder la demande de location faite par Madame Henry pour le local de la rue de la cour Rogelet. Madame Henry souhaite ouvrir un magasin de brocante avec salon de thé et sollicite donc la mairie pour réaliser des travaux d'installation d'un espace comprenant un point d'eau. Madame Henry a fait réaliser des devis, le premier s'élève à 4 566 € TTC et le second à 5 846,40 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que ce local serait loué 300 € par mois. Les conseillers municipaux font part de leur désapprobation quant à ces travaux. Ils font remarquer que lorsqu'un bien est loué, c'est au locataire d'effectuer les travaux qu'il souhaite. Si Madame Henry souhaite louer le local, et compte tenu du faible coût de la location, elle devra le prendre en l'état.

Monsieur Renaud TESSARI avait demandé l'inscription de deux points aux questions diverses.

Le premier concernait l'étude touristique et la possibilité de commencer à installer des panneaux dans la commune. Monsieur le Maire rappelle que la prochaine étape sera un marché public et qu'il ne faut donc pas commencer l'installation de panneaux, puisqu'il faudra une unité dans la commune. Le marché permettra également de demander des subventions.

Le second concernait la Médiathèque Centre social et le futur projet social. Monsieur Tessari rappelle la nécessité de travailler sur le bilan et le projet. Monsieur le Maire rappelle que le personnel du centre social va préparer les deux documents. Madame Sandrine SIMON demande si le Conseil municipal sera bien associé ensuite. Monsieur le Maire lui dit que naturellement, comme précédemment, le bilan et le projet social seront présentés aux conseillers municipaux, mais qu'il convient de suivre la méthodologie imposée par la CAF et la fédération des centres sociaux.

Madame Virginie RENAULT demande où en est le concours des maisons fleuries. Compte tenu du peu d'inscriptions au concours (sept), la commission des finances a proposé de verser 50€ à chaque inscrit. Il est demandé à la commission fleurissement de réfléchir pour l'année prochaine à une méthode de communication afin d'augmenter le nombre d'inscrits.

Monsieur Renaud TESSARI fait part de plusieurs dates d'événements se déroulant en septembre :

- 02 septembre : commémoration des 79 ans de la libération de Signy-l'Abbaye
- Les 4 et 5 septembre : forum de la parentalité organisé par la Médiathèque Centre social
- Du 16 au 30 septembre : festival des activités de plein air au domaine de la Vénerie :
  - o 16 septembre : course de la Pichelotte (8 ou 15km) départ à 16h30
  - o 23 septembre : Signa'dingue départ à 16h00
  - o 30 septembre : randonnée pédestre de 10km et randonnée VTT de 8 et 15km avec le forum des associations locales organisé par la médiathèque centre social
- 25 septembre : journée sports nature organisée par l'école et le collège (course d'orientation, tir à l'arc, ...)
- 27 septembre : Signa'dingue pour 400 élèves de l'UNSS (district géographique)
- 28 septembre : Journée « Nettoyons la nature » avec le collège au domaine de la Vénerie
- Du 06 au 14 octobre, la flamme olympique académique sera de passage à Signy-l'Abbaye.

Les élus souhaitent connaître l'évolution du dossier de vente du domaine de la Vénerie. Monsieur le Maire précise que l'acheteur est venu pendant le festival Ardenn'rock et qu'il semblait ravi de l'organisation. La vente est en cours puisque le notaire de Madame Macra s'est rapproché de la commune pour obtenir des renseignements. Dès que l'acheteur demandera à la mairie la vente des terrains, le conseil municipal se réunira et délibérera. Le projet est en bonne voie.

Madame Sandrine SIMON demande ce qu'il en sera des contrats avec les associations étudiantes et avec le vigneron qui loge ses vendeurs. Monsieur le Maire indique que Madame Macra s'est encore engagée cette année avec des associations étudiantes et qu'il y aura bien des week-ends en septembre et octobre. Pour ce qui est du contrat avec le vigneron, le futur acheteur achetant un bail commercial, est contraint de poursuivre le contrat jusqu'en 2026. Les bungalows demeureront en place jusqu'en 2026 et Mme Macra s'est engagée à s'en occuper.

Plus aucune question n'étant posée, M le Maire lève la séance à 20h40.